

## Règlement Concours Photos organisé par Le Conservatoire d'espaces naturels Provence-Alpes-Côte d'Azur

4<sup>ème</sup> édition – 2026 - Émerveiller pour sensibiliser  
« Concilier les Vivants »

### Article 1 : L'organisateur

À l'occasion du **Congrès national des Conservatoires d'espaces naturels**, qui se tiendra au **Palais du Pharo à Marseille**, le Conservatoire d'espaces naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur (CEN PACA) organise une nouvelle édition de son concours photo, ouverte à toutes et tous.

La cérémonie de remise des prix aura lieu le **jeudi 26 novembre 2026 au soir**, dans le cadre officiel du Congrès.

Cette édition s'inscrit dans la thématique « **Concilier les Vivants** », thème également porté par le Congrès national. Elle invite à explorer, à travers l'image, les relations, équilibres et cohabitations possibles entre les êtres humains et l'ensemble du Vivant — faune, flore, milieux naturels — sur nos territoires.

À travers ce concours, le Conservatoire poursuit pleinement ses missions :

- Mieux connaître la biodiversité pour mieux la protéger
- Préserver et gérer les espaces naturels en collaboration avec de nombreux acteurs
- Sensibiliser et mobiliser le public sur les enjeux environnementaux

Que vous soyez passionné de photographie, amoureux de la nature ou simplement curieux, ce concours est une belle opportunité de mettre en lumière la richesse et la diversité de notre patrimoine naturel.

### Article 2 : Thème du concours

L'édition 2026 du concours photographique du Conservatoire s'inscrit dans une thématique spéciale à l'occasion de l'organisation du Congrès national des Conservatoires d'espaces naturels :

#### **« Concilier les Vivants »**

Les participants sont invités à capturer la beauté et la richesse du patrimoine naturel de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Les photographies soumises devront s'inscrire dans l'une des sous-thématiques précisées à l'article 4.

### Article 3 : Conditions de participation

La participation au concours est **gratuite et ouverte à toutes et tous**, à l'exception des membres du jury, des administrateurs et salariés du Conservatoire.

- Modalités d'inscription

L'inscription s'effectue exclusivement en ligne, via un formulaire accessible depuis un lien dédié.

- Calendrier du concours

Ouverture des candidatures : 1er avril 2026

Clôture des candidatures : 31 mai 2026

- Conditions de soumission

Chaque participant doit soumettre des œuvres originales dont il détient l'ensemble des droits.

Les photographes mineurs peuvent concourir sous réserve d'une autorisation parentale. Une remise de prix spécifique leur est dédiée.

Les photographes professionnels peuvent également participer. Une catégorie spécifique leur est réservée.

Les œuvres ayant déjà remporté un prix dans un autre concours pourront être écartées par le jury.

### Article 4 : Prix et exposition

#### Article 4-1 : Catégories

Le concours est divisé en **quatre catégories**, définies comme suit.

##### Article 4-1-1 : Catégorie professionnelle

Récompense la **meilleure photographie** parmi les œuvres soumises par des photographes professionnels.

**Sous-thématiques possibles** : Oiseaux – Mammifères - Herpétofaune (reptiles, amphibiens...) - Entomofaune (papillons, libellules, insectes...) - Paysages et flore

##### Article 4-1-2 : Catégorie jeune amateur

Récompense la **meilleure photographie** soumise par un participant de **moins de 18 ans**.

**Sous-thématiques possibles** : Oiseaux – Mammifères - Herpétofaune (reptiles, amphibiens...) - Entomofaune (papillons, libellules, insectes...) - Paysages et flore

### Article 4-1-3 : Catégorie adulte amateur

Cette catégorie est ouverte aux photographes amateurs adultes. Le jury sélectionnera **cinq photographies lauréates**, chacune correspondant à une sous-thématique spécifique.

Les prix seront attribués comme suit :

- **1 prix** pour la meilleure photographie d'**oiseaux**
- **1 prix** pour la meilleure photographie de **mammifères**
- **1 prix** pour la meilleure photographie **herpétofaune**
- **1 prix** pour la meilleure photographie **entomofaune**
- **1 prix** pour la meilleure photographie de **paysages ou flore**

### Article 4-1-4: Catégorie coup de cœur du public

Une pré-sélection d'au moins 10 photographies sera réalisée par le jury avant d'être soumise au vote du grand public.

Les trois images ayant obtenu le plus de votes seront primées.

Le vote se déroulera en ligne via les **réseaux sociaux**.

### Article 4-2: Prix

#### Catégorie jeune

- Une revue de la Salamandre, accompagnée de trois mois d'accès gratuit à Salamandre TV.
- Paire de jumelles de la marque Kite Optics
- Adhésion au Conservatoire : rejoignez-nous et accédez à un contenu exclusif ! Revue Garrigues, sorties naturalistes dédiées, formations gratuites, remise sur les produits Kite Optics etc
- Entrée offerte par le Conservatoire à l'Ecomusée de Saint-Martin de Crau
- La photographie primée imprimée

#### Catégorie professionnelle

- Une revue de la Salamandre, accompagnée de trois mois d'accès gratuit à Salamandre TV.
- Un bon cadeau d'une valeur de 150 € sur la boutique en ligne Jama Nature
- Adhésion au Conservatoire : rejoignez-nous et accédez à un contenu exclusif ! Revue Garrigues, sorties naturalistes dédiées, formations gratuites, remise sur les produits Kite Optics etc
- Entrée offerte par le Conservatoire à l'Ecomusée de Saint-Martin de Crau
- La photographie primée imprimée

### Catégorie adulte amateur

- **Oiseaux**

- Une revue de la Salamandre, accompagnée de trois mois d'accès gratuit à Salamandre TV.
- Bon cadeau d'une valeur de 50 € sur la boutique « Chullanka »
- Un ouvrage de Biotopie Editions
- Adhésion au Conservatoire : rejoignez-nous et accédez à un contenu exclusif ! Revue Garrigues, sorties naturalistes dédiées, formations gratuites, remise sur les produits Kite Optics etc
- Entrée offerte par le Conservatoire à l'Écomusée de la Crau de Saint-Martin de Crau
- La photographie primée imprimée

- **Mammifères**

- Une revue de la Salamandre, accompagnée de trois mois d'accès gratuit à Salamandre TV.
- Bon cadeau d'une valeur de 50 € sur la boutique « Chullanka »
- Un ouvrage de Biotopie Editions
- Adhésion au Conservatoire : rejoignez-nous et accédez à un contenu exclusif ! Revue Garrigues, sorties naturalistes dédiées, formations gratuites, remise sur les produits Kite Optics etc
- Entrée offerte par le Conservatoire à l'Écomusée de la Crau de Saint-Martin de Crau
- La photographie primée imprimée

- **Herpétofaune**

- Une revue de la Salamandre, accompagnée de trois mois d'accès gratuit à Salamandre TV.
- Bon cadeau d'une valeur de 50 € sur la boutique « Chullanka »
- Un ouvrage de Biotopie Editions
- Adhésion au Conservatoire : rejoignez-nous et accédez à un contenu exclusif ! Revue Garrigues, sorties naturalistes dédiées, formations gratuites, remise sur les produits Kite Optics etc
- Entrée offerte par le Conservatoire à l'Écomusée de la Crau de Saint-Martin de Crau
- La photographie primée imprimée

- **Entomofaune**

- Une revue de la Salamandre, accompagnée de trois mois d'accès gratuit à Salamandre TV.
- Bon cadeau d'une valeur de 50 € sur la boutique « Chullanka »
- Un ouvrage de Biotopie Editions
- Adhésion au Conservatoire : rejoignez-nous et accédez à un contenu exclusif ! Revue Garrigues, sorties naturalistes dédiées, formations gratuites, remise sur les produits Kite Optics etc
- Entrée offerte par le Conservatoire à l'Écomusée de la Crau de Saint-Martin de Crau

- La photographie primée imprimée
- **Paysages et Flore**
  - Une revue de la Salamandre, accompagnée de trois mois d'accès gratuit à Salamandre TV.
  - Bon cadeau d'une valeur de 50 € sur la boutique « Chullanka »
  - Un ouvrage de Biotope Editions
  - Adhésion au Conservatoire : rejoignez-nous et accédez à un contenu exclusif ! Revue Garrigues, sorties naturalistes dédiées, formations gratuites, remise sur les produits Kite Optics etc
  - Entrée offerte par le Conservatoire à l'Écomusée de la Crau de Saint-Martin de Crau
  - La photographie primée imprimée

#### **Catégorie coup de cœur du public pour les 3 photos favorites du grand public**

- Une revue de la Salamandre, accompagnée de trois mois d'accès gratuit à Salamandre TV.
- Adhésion au Conservatoire : rejoignez-nous et accédez à un contenu exclusif ! Revue Garrigues, sorties naturalistes dédiées, formations gratuites, remise sur les produits Kite Optics etc
- Entrée offerte par le Conservatoire à l'Écomusée de la Crau de Saint-Martin de Crau
- La photographie primée imprimée

- **Partenaires et mécènes**

La 4<sup>e</sup> édition du concours photo est soutenue par : **Provence Photo Vidéo, Ornithomédia, Jama Nature, Biotope Éditions et La Salamandre**

<https://www.provencephotovideo.com/>

<https://www.ornithomedia.com/>

<https://www.jama.fr/>

<https://www.biotope-editions.fr/>

<https://www.salamandre.org/>

<https://lucianmetivier.myportfolio.com/>

La remise des prix se tiendra **le 26 novembre 2026** à l'occasion du Congrès national des Conservatoires d'espaces naturels, au Palais du Pharo, à Marseille.

Les prix ne sont ni cessibles, ni convertibles en contrepartie financière ou en nature.

En cas d'absence du lauréat lors de la cérémonie, aucun envoi postal ne sera effectué. Le gagnant devra récupérer son prix, sur rendez-vous, dans l'une des antennes du Conservatoire d'espaces naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur.

## Article 5 : Directives photographiques

- **Prises de vue en milieu naturel**

Les participants s'engagent à **réaliser leurs photographies exclusivement en milieu naturel**, en respectant les principes suivants :

- Les animaux doivent être libres et sauvages, photographiés dans leur habitat naturel, sans dérangement et sans altération de leur environnement.
- L'usage de tout procédé pouvant influencer le comportement des espèces ou perturber leur cycle biologique est strictement interdit.
- Les animaux domestiques, y compris les Nouveaux Animaux de Compagnie (NAC), sont exclus du concours.

Les participants doivent donc veiller à respecter **la tranquillité de la faune sauvage**, la préservation de son habitat ainsi que l'intégrité des espaces naturels dans lesquels ils évoluent.

- **Interdictions pour des raisons éthiques et de conservation**

Sont formellement interdites :

- **Les photographies d'animaux au nid** ou toute prise de vue résultant d'un dérangement d'un animal ou de son habitat.
- **L'appâtage** : utilisation de nourriture ou d'autres leurres pour attirer un animal.
- **La repasse** : diffusion d'enregistrements sonores pour provoquer une réaction chez les oiseaux.
- **Les photographies d'animaux morts.**
- **La mise en scène** d'espèces, qu'elles soient animales ou végétales, impliquant toute contrainte sur ces dernières.
- **La cueillette ou la destruction de la flore.**

Pour rappel, **toute manipulation ou capture d'animaux sauvages est strictement interdite.**

- **Retouches autorisées**

Les photographies soumises peuvent faire l'objet de retouches modérées, dans le respect de leur authenticité. Sont autorisées :

- Les clichés en couleur ou en noir et blanc.
- Les ajustements mineurs, tels que recadrage, saturation, contraste, netteté, balance des blancs et des couleurs, correction du bruit et retouches localisées.

En revanche, les photographies générées ou modifiées par intelligence artificielle sont interdites et seront automatiquement disqualifiées.

- **Vérification et sanctions**

En cas de doute sur l'authenticité d'une image, le jury se réserve le droit de :

- Demander au participant le fichier RAW et les conditions exactes de prise de vue.
- Exclure toute photographie ne respectant pas ces critères.

De plus, si un photographe professionnel s'inscrit en catégorie amateur, il sera immédiatement disqualifié.

## **Article 6 : Composition du jury et résultats**

Le jury se réunira en juin et juillet 2026 pour sélectionner les meilleures photographies, en tenant compte des différentes catégories et prix définis à l'article 4 du règlement.

- **Composition du jury**

Le jury sera composé de trois membres issus de la structure organisatrice accompagné du parrain de cette édition Lucian Métivier, possédant des compétences en naturalisme et en photographie.

- **Critères de sélection**

Les photographies finalistes seront choisies selon les critères suivants :

- Le respect du thème et du règlement du concours.
- La qualité artistique et technique de l'image.
- L'impact émotionnel et la capacité de la photographie à émerveiller pour mieux sensibiliser le public à la préservation du patrimoine naturel régional.

- **Annonce des résultats et remise des prix**

Les participants sélectionnés seront informés par e-mail. Les résultats seront ensuite publiés sur le site internet du Conservatoire.

La remise des prix se tiendra **le 26 novembre 2026** à l'occasion du Congrès national des Conservatoires d'espaces naturels, au Palais du Pharo, à Marseille.

## **Article 7 : Modalités d'inscription et dépôt**

L'inscription au concours se fait exclusivement en ligne via le **lien suivant** :

<https://forms.gle/S8653i5AE38shYf28>

- **Nombre et format des photographies**

Chaque participant peut **soumettre jusqu'à cinq photographies** correspondant aux sous-thèmes mentionnés dans les articles précédents.

Les images doivent être envoyées au format **JPEG** et ne pas dépasser **10 Mo** chacune.

Les photographies ne doivent comporter **ni signature ni filigrane** lors de l'envoi.

- **Exigences techniques pour les finalistes**

Les participants dont les photographies auront été sélectionnées pourront être amenés à fournir un fichier en **haute définition**, répondant aux critères suivants :

- Fichier **RAW original ou JPEG à 100 %**
- Résolution minimale de **300 dpi**

Si la qualité du fichier ne permet pas une impression satisfaisante, le jury pourra réévaluer le classement et justifier son choix auprès du photographe concerné.

- **Autorisation parentale pour les mineurs**

Les participants **mineurs** devront fournir **une autorisation parentale**, demandée lors de l'inscription en ligne.

### **Article 8 : Tirage et utilisation des clichés**

Chaque participant doit être **l'auteur des photographies soumises**. Conformément à l'article **L121-1 du Code de la Propriété Intellectuelle**, le nom du photographe sera systématiquement mentionné, quel que soit le support de diffusion.

Le jury se réserve le droit de disqualifier tout participant ne respectant pas les articles du présent règlement.

- **Format des fichiers**

Les fichiers envoyés devront être **nommés selon la nomenclature suivante : NOM-PRÉNOM-Lieu-Espèce**

- **Droits d'utilisation des photographies**

En acceptant le présent règlement, les participants autorisent le Conservatoire à reproduire et diffuser leurs photographies uniquement dans le cadre :

- De la communication et de la promotion du concours
- De l'exposition prévue lors de l'événement

Aucune autre utilisation ne pourra être faite sans l'accord écrit et préalable du photographe. Aucune cession des droits ne sera réalisée au profit de tiers.

Le Conservatoire ne pourra être tenu responsable en cas de non-respect du droit à l'image par un tiers.

- **Engagement des finalistes**

Le tirage des photographies récompensées sera pris en charge par le Conservatoire. En contrepartie, les finalistes s'engagent à :

- Exposer leurs œuvres lors de l'événement régional du Conservatoire
- Être présents à la **remise des prix, le jeudi 26 novembre 2026 au Palais du Pharo**



### **Article 9 : Contestation**

En soumettant leur participation, les candidats acceptent sans réserve l'intégralité du présent règlement.

Le jury, seul habilité à sélectionner les lauréats, détient une autorité souveraine dans ses décisions. Celles-ci sont définitives et irrévocables, et aucune contestation ne sera recevable.

### **Article 10 : Contact**

Pour toute aide ou informations complémentaires : [contact@cen-paca.org](mailto:contact@cen-paca.org) , depuis notre <https://cen-paca.org/participer/concours-photo-merveiller-pour-sensibiliser/> ou par téléphone au 04 42 59 33 52. Nous vous répondrons dans les meilleurs délais.

L'équipe du Conservatoire d'espaces naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur

# CONCOURS PHOTO

 Conservatoire  
d'espaces naturels  
Provence-Alpes-Côte d'Azur

**ÉMERVEILLER  
POUR SENSIBILISER**  
parrainé par **LUCIAN MÉTIVIER**

**DU 1<sup>ER</sup> AVRIL  
AU 31 MAI 2026**

4<sup>e</sup> édition

**« Concilier les vivants »**

**INFOS  
& RÉGLEMENT**  
[cen-paca.org](http://cen-paca.org)



© Photographie : Lucian Métivier



balaparc  
ÉDITIONS

salamandre

